



MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 6 octobre 2025

**Préavis municipal n° 07/2025
Budget 2026**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons le budget de la commune du Lieu pour l'année 2026 et ceci pour la dernière fois dans la vie de notre commune.

Pour l'élaboration de ce budget, la Municipalité a tenu compte de l'incertitude économique qui règne en ce moment tant en lien avec les conditions du marché, qu'en fonction des mesures d'économie du canton. De plus, elle a évalué avec les deux autres communes de la Vallée de Joux le plan des investissements et leurs conséquences sur le fonctionnement de la future commune. En effet, l'objectif est bien de garder un fonctionnement et des infrastructures assurant le bien-être de nos habitants et des perspectives de développements futurs malgré les incertitudes.

Nous vous proposons donc un budget déficitaire de CHF 24'605.00. Déficit qui tient compte du montant de compensation transitoire de la nouvelle NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) et d'une légère baisse des revenus des impôts. Sans le montant de CHF 288'100.00 de compensation transitoire, le résultat serait déficitaire de CHF 312'705.00. Les recettes prévues se montent à CHF 7'570'220.00 et les charges à CHF 7'594'825.00.

Administration générale, finances, écoles et santé Sylvie Aubert Brühlmann, Syndique

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) / facture cantonale

Le nouveau système de péréquation est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et repose sur plusieurs critères :

- Péréquation des ressources (solidarité principale) : il s'agit du revenu fiscal standardisé par habitant, qui est comparé à un taux moyen cantonal.
- Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels) : il est pris en compte dans le calcul : les 50 % des revenus des impôts successions et donations, gains immobiliers et droits de mutation ; 30 % de l'impôt frontaliers. Est déduit, de ce montant, un retour sur la moyenne cantonale par habitant.

- Péréquation des besoins structurels : il est tenu compte, pour ce point, de la surface productive de la commune, de la déclivité du territoire, du nombre d'habitants et du nombre d'élèves en regard de la distance entre le domicile et l'école.
- Compensation des charges particulières des villes : entrent dans le calcul, le nombre d'habitants (couche de la population) et une compensation des déficits des lignes de trafic urbain.
- Compensation transitoire : une compensation est accordée aux communes ayant un écart entre l'ancien modèle péréquatif et le nouveau. Ce montant transitoire est alloué à 100 % pour les deux premières années et ensuite de manière dégressive : 75 % la troisième année, 50 % la quatrième et 25 % la cinquième.
- Participation à la cohésion sociale : un montant par habitant est facturé aux communes. Ce montant, par habitant, est identique dans chaque commune.
- Facture policière : la répartition est également en francs par habitant.

Les montants prévisionnels 2026 pour la commune sont :

• Péréquation des ressources (solidarité principale)	revenu	CHF 764'300.00
• Péréquation des ressources (prélèvements conjoncturels)	charge	CHF 265'300.00
• Péréquation des besoins structurels	revenu	CHF 328'000.00
• Compensation des charges particulières des villes	charge	CHF 520'000.00
• Compensation transitoire	revenu	CHF 288'100.00
• Participation à la cohésion sociale	charge	CHF 910'200.00
• Facture policière	charge	CHF 137'300.00

Le montant total (péréquation et factures cantonales) à charge de notre commune est de CHF 452'400.00 (CHF 453'000.00 en 2025).

Impôts

Revenu et fortune des personnes physiques, bénéfice et capital des personnes morales :

- Nous avons tenu compte du bouclément 2024, de la situation des taxations 2024 et des acomptes 2025 connus à ce jour, et de la situation économique actuelle.

Source :

- Toujours difficile à estimer, cet impôt fluctue en fonction du nombre de personnes titulaires d'un permis L ou d'un permis B, et des revenus des contribuables concernés.

Frontaliers :

- Le montant, à la baisse, qui sera comptabilisé en 2026 correspondra à la masse salariale 2025. Le nombre de frontaliers à ce jour a légèrement diminué par rapport à l'année dernière (10 en moins sur 390). Le montant comptabilisé en 2025 (retour sur la masse salariale 2024) est de CHF 1'254'596.35 pour un budget de CHF 1'200'000.00

Foncier :

- Légère augmentation qui prend en compte les nouvelles estimations effectuées suite à des ventes d'immeubles.

Droit de mutation et gain immobilier :

- Historiquement, le montant budgétaire est le reflet d'une moyenne des 10 dernières années.

Administration / Personnel

Pour l'exercice 2026, la Municipalité vous propose de maintenir le personnel tel qu'actuellement, ce qui devrait permettre de maîtriser la charge de travail importante en raison de la concrétisation de la fusion des communes.

Nous avons tenu compte dans la masse salariale d'une augmentation maximale de 1.5 %, en lien avec le coût de la vie et une indexation.

ADAEV

Le financement de la région économique de la Vallée de Joux par le canton est régi par une convention d'octroi d'aides à fonds perdu pour le fonctionnement des organismes régionaux qui l'engage sur 3 à 4 ans. La dernière convention avait pris fin 2023. La mouture actuelle porte sur 2024 à 2027. Celle-ci a été rédigée par le canton, qui est le financeur, avec un certain nombre d'exigences en retour ; cependant les 10 régions économiques ont bénéficié d'échanges avec le canton sur son contenu.

Par rapport aux anciennes conventions, des fiches ont été introduites pour définir de manière concrète, claire et détaillée les missions données aux régions économiques, afin de s'assurer que la subvention correspond bien aux objectifs fixés et à la réalisation des tâches. Le financement cantonal est calculé sur la base du temps consacré par les employés à l'accomplissement des missions conventionnées, et tient compte de l'effort régional calculé en francs par habitant. L'ADAEV bénéficie du taux maximal de 50 % de subventions pour les missions du Service de la promotion, de l'économie et de l'innovation (SPEI), et est également au bénéfice d'un subventionnement de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour une mission de promotion des plans de mobilité des entreprises faisant également l'objet d'une fiche de mission conventionnée.

Cette nouvelle convention a permis notamment d'engager une personne supplémentaire à l'ADAEV pour s'occuper essentiellement des questions de mobilités.

Personnel

Le personnel :

M. Laurent Reymondin, Directeur (100 %)

M. Michaël Kupferschmid, Chargé de missions (80 %)

Mme Nadia Aubert, Assistante de Direction (80 %)

Financement

Les cotisations sont maintenues identiques pour 2026.

Centre sportif

Pour le budget 2026, la participation financière des communes se monte à CHF 2'400'000.00. Le Centre sportif poursuit ses efforts de rationalisation et tend à atteindre un budget équilibré. De plus, les derniers travaux de rénovation seront réalisés dans le courant de 2026 en lien avec le préavis 05/2022.

Inventaire des investissements potentiels

En annexe, le tableau des investissements potentiels pour l'année 2026, ainsi que les projets potentiels qui seront décidés et gérés par les futures autorités de la Vallée de Joux.

Jeunesse

Instruction publique

Comptes 510 et 520 ASIVJ (*Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux*)

(Voir préavis et budget de l'ASIVJ pour l'année 2026 en annexe)

L'association scolaire de la Vallée de Joux (ASIVJ) a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées. Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et des installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires, l'accueil de midi, les devoirs accompagnés ainsi que l'accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Le budget de l'ASIVJ, ainsi que les commentaires du comité de direction, figurent en deuxième partie de ce cahier à titre informatif, l'association scolaire ayant ses propres organes :

1. Le conseil intercommunal est composé de conseillers communaux et de municipaux des 3 communes, et a sa propre commission de gestion et finances (cogesfin).

Les délégués de notre conseil sont Mmes Pascale Aubert, Tania Cotting, Claudia Martignier (scrutatrice suppléante), Sophie Matthey-Pierret, Sylvia Piccinin Loutan (cogesfin) et M. Julien Viquerat (cogesfin). Les délégués de la Municipalité au conseil intercommunal sont MM. Julien Gross (vice-président) et Gabriel Berciu, municipal suppléant.

2. Le comité de direction (CODIR) est composé des 3 municipales des écoles Mmes Carole Voutaz, Raffaela Cantone Meylan (vice-présidente), Sylvie Aubert Brühlmann (présidente), et du directeur des écoles, M. Stephan Naddeo (voix consultative). Mme Astrid Mignot (secrétaire générale) et M. Yves Chenaux (boursier) appuient le comité de direction dans la direction opérationnelle de l'ASIVJ.

3. Le secrétariat général, dirigé par Mme Astrid Mignot, gère toutes les activités de l'association avec le personnel correspondant.

L'Etablissement scolaire primaire et secondaire de la Vallée de Joux (EPS) compte cette année 807 élèves répartis dans 44 classes.

Pour l'année 2025-2026, les élèves vaudois sont au nombre de 98'642, répartis dans 93 établissements scolaires, avec 10'999 enseignants. Selon les prévisions cantonales, ils seront 113'000 en 2040, répartis dans toutes les régions du canton. A la rentrée d'août 2024, ils étaient 97'929.

Les principales activités

Le secrétariat général est responsable de toute la gestion opérationnelle de l'association et appuie le comité de direction dans ses travaux. La bourse est déléguée par mandat à la commune du Lieu, en la personne de M. Yves Chenaux.

Pour 2026, les objectifs sont les suivants :

- L'extension de l'accueil de jour (UAPE) aux Flocons d'Or et, probablement à la fin de l'année 2026, à Orbe 5.
- L'augmentation du nombre de repas fournis par le restaurant scolaire, notamment pour :
 - Les apprentis et étudiants de l'ETVJ.
 - Les enfants qui profiteront de l'extension de la nouvelle structure de l'UAPE aux cuisines militaires du Brassus.
 - Les enfants de l'EPS à Chez-Le-Maître avec l'ouverture de la prestation le mercredi à midi.
- La poursuite du projet du Campus « École du Futur » à Chez-Le-Maître en coordination avec la commune du Chenit, l'ETVJ et le Pôle Santé Vallée de Joux.
- La réalisation d'un plan de mobilité.
- L'organisation de festivités pour les 150 ans de l'EPS à Chez-Le-Maître et au Lieu.
- La poursuite du projet pour la fusion des communes.

Ecole du futur

Les réflexions concernant l'extension des bâtiments à Chez-Le-Maître se poursuivent en coordination avec la commune du Chenit, l'ETVJ et le Pôle Santé Vallée de Joux. Un plan de développement des infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour les prochaines 15 années a été réalisé par le comité de direction et a été validé par le conseil intercommunal. La phase 1 est en cours de planification avec la construction d'une salle de gymnastique triple et de 16 classes-élèves à Chez-Le-Maître. La mise à l'enquête devrait débuter dans le courant de cet automne. Le Conseil communal du Chenit a accordé un crédit d'étude à cet effet et devrait se prononcer sur un crédit de construction au printemps 2026. L'entrée dans les locaux est prévue pour la rentrée 2028-2029.

Le budget 2026

Le comité de direction s'est basé, pour l'élaboration de ce budget, sur le fonctionnement d'une année complète (2025), ainsi que les conséquences attendues notamment de l'agrandissement de l'accueil de jour et de l'organisation du 150^{ème} anniversaire de l'école. Les charges prévues se montent à CHF 5'986'680.00 et les produits à CHF 1'308'600.00, soit un montant global à charge des communes budgété à CHF 4'678'080.00, supérieur à celui prévu pour 2025 de CHF 417'300.00.

Concrètement pour la commune du Lieu, la situation est la suivante :

Depuis la rentrée d'août 2025, le nombre d'enfants enclassés a légèrement diminué en primaire et en secondaire par rapport à l'année précédente, ce qui a les conséquences suivantes par rapport au budget 2025 :

Budget

Primaire

	2025	2026
Association		
Nombre d'élèves	579	575
Coût par élève	5'244.77	5'905.60
Le Lieu		
Nombre d'élèves	75	77
Coût par élève	5'197.60	5'776.88

Secondaire

	2025	2026
Association		
Nombre d'élèves	239	232
Coût par élève	5'121.59	5'527.41
Le Lieu		
Nombre d'élèves	28	25
Coût par élève	5'337.86	6'046.40

La part de la commune du Lieu au budget 2026 de l'ASIVJ se monte donc à CHF 595'980.00 (comptes 2024 : CHF 485'685.97).

Forêts et alpages

Sophie Richard, Municipale

Forêts

Compte 3124 Carburant

Pas de changement par rapport à 2025.

Compte 3134 Fourniture/équipement

Le compte est en légère augmentation afin de garantir le remplacement de matériel essentiel au travail de bûcheronnage (tronçonneuses, pamirs, etc.).

Compte 3146 Entr.forêts/chem./refuges

Ce compte est adapté à la baisse. Le montant alloué concerne principalement l'éparage et l'entretien occasionnel des chemins. Lorsque des travaux conséquents touchent des chemins forestiers, ils font l'objet d'un préavis.

Compte 3150 Entretien machine/véhicules

Le compte est en légère augmentation afin de répondre aux besoins d'entretien des machines et pour d'éventuelles réparations des deux véhicules forestiers vieillissants.

Compte 3188 Travaux effectués par des tiers

Le compte est en forte augmentation car nous savons que l'exploitation forcée due à une mauvaise santé sanitaire des forêts (bostryches) devra se poursuivre. Il paraît donc préférable « d'annoncer la couleur » plutôt que de commencer l'année en sachant pertinemment qu'une forte augmentation du budget devra être annoncée.

Compte 4355.1 Vente bois de service/grumes

Ce compte est lié aux coûts d'exploitation des bois (3188). Les importants volumes de bois exploités en Suisse cet automne bénéficient d'un marché plutôt stable. Le bois vendu aux centrales de chauffage à distance représente un débouché non négligeable.

Compte 4355.3 Vente bois de feu/piquets

En 2026, les exploitations de bois se concentreront, de nouveau, principalement sur du résineux. Comme en 2025, peu de bois de feu long sera disponible à la vente.

Compte 4360 Remboursement de tiers

Pas de changement par rapport à 2025.

Compte 4510 Part. Canton soins cultureaux

Les subventions sont liées aux travaux réalisés et au montant disponible. Il convient de rester prudent face aux potentiels montants qui seront versés à la commune.

Compte 4512 Part. Canton îlots vieux bois

Ce montant concerne une subvention pour l'agrandissement d'un îlot de vieux bois (renoncement à toute exploitation sur la surface pour une durée de 50 ans).

Alpages

Compte 323.3146 Entretien des chalets

Augmentation à CHF 100'000.00.

Cette légère augmentation allouée à l'entretien des chalets et des alpages permettra de poursuivre les travaux nécessaires : changement de portes et de fenêtres (La Tèpe, Les Ordons, Les Esserts), réfection de deux couverts permettant de récupérer l'eau de pluie qui menacent de s'effondrer ou encore adductions d'eau, changement de raccordements à des bassins et remplacement de très vieux bassins bientôt inutilisables.

Défense incendie

Le budget 2026 du SDIS Vallée de Joux reste stable.

Bâtiments, Police

Alexandre Rochat, Municipal

Pour construire les postes du budget 2026, nous sommes partis sur la base des résultats de 2024 et une partie sur 2025, à savoir les frais de fonctionnement usuels et les imprévus.

Pour le budget 2026, la priorité est de garder un budget à l'équilibre avant le passage à la commune de la Vallée de Joux.

Des travaux de rénovation et de maintenance devront passer par des préavis.

35 Bâtiments

Compte 351 Hôtel de Ville

Compte 351.3110

Ce compte couvre les charges d'achats de mobilier et matériel.

Suite au remplacement des chaises et des tables de la salle du Conseil communal, nous avons diminué le budget de manière significative car nous n'avons pas prévu de gros achats.

Compte 351.3120

Ce compte couvre les charges d'eau, chauffage, ECA et assurances.

Dans les comptes 2024, nous constatons une légère baisse, donc nous proposons une diminution de CHF 2'000.00 pour le budget 2026.

Compte 351.3141

À ce compte sont imputés les charges d'entretien du bâtiment.

Nous avons prévu une augmentation pour le remplacement de l'enseigne extérieure.

Compte 351.3150

Cette rubrique comporte les frais pour l'entretien du mobilier et des machines.

Nous envisageons de remplacer les étagères dans la chambre froide, pour cette raison nous avons prévu une augmentation de budget.

Compte 352 Hangar du Séchey

Compte 352.3120

Ce compte comprend les frais de chauffage, d'éclairage, eau et ECA.

Les charges sont revues à la baisse, car nous envisageons une baisse des coûts de chauffage suite au regroupement du personnel au hangar communal du Lieu.

Compte 352.3141

Ce compte comprend l'entretien du bâtiment.

Une légère augmentation est prévue pour le remplacement des descentes extérieures et des réparations de maçonnerie dans les locaux loués aux Pompes Funèbres.

Compte 3521 Hangar du Lieu/centrale de chauffage

Compte 3521.3141

Ce compte comprend l'entretien du bâtiment.

Des travaux d'entretien et de peinture sont prévus dans les bureaux et dans les vestiaires au 1^{er} étage ; de ce fait, nous avons prévu une légère augmentation des frais d'entretien.

Compte 353 Collège

Ce budget ne subit pas de changements significatifs.

Compte 354 Eglise

Compte 354.3011

Traitements de conciergerie.

Les frais de conciergerie ont augmenté suite à l'utilisation et à la location plus régulières des églises, notamment celle du Lieu.

Compte 354.3141.2

Ce compte comprend l'entretien du matériel et des machines.

Suite au remplacement des humidificateurs de l'orgue en 2025, nous proposons une baisse de CHF 8'000.00 sur ce compte.

Compte 355 Bâtiment du bureau communal**Compte 355.3141**

Entretien du bâtiment.

Suite au remplacement, en 2025, du velux dans le local de la buanderie et à la pose d'une porte dans la salle de Municipalité, nous avons diminué le budget car il n'y a pas d'autres travaux prévus dans ce bâtiment.

Compte 356 Stand de tir**Compte 356.3141**

Entretien du bâtiment et divers.

Etant donné que la sécurisation et la mise aux normes de sécurité de la zone des cibles ont été effectuées en 2025, nous avons prévu une baisse sur ce poste.

Compte 3571 Abri Protection civil les Charbonnières**Compte 3571.3141**

Entretien et divers.

Une baisse est prévue à ce poste car il n'y a pas de travaux prévus à l'intérieur du bâtiment suite à l'installation du chauffage à distance (CAD).

Compte 3571 Abri Protection civil / WC publics Le Lieu**Compte 3571.3011**

Ce compte comprend les frais de traitement de conciergerie.

Les frais de conciergerie ont sensiblement augmenté suite à l'utilisation importante des WC publics ; nous avons dû augmenter la fréquence des nettoyages.

Compte 358 Buvette, terrain de foot / WC publics Les Charbonnières**Compte 358.3011**

Traitements.

Suite à la mise en location de la buvette en 2025, nous devons nettoyer plus régulièrement celle-ci, ce qui augmente les frais de conciergerie.

Compte 358.3141

Entretien du bâtiment.

Suite à divers petits travaux et la mise en place des locaux pour les locations, une légère baisse est prévue pour ce bâtiment.

Compte 3590 Local des Sociétés le Lieu.**Compte 3590.3011**

Traitements de conciergerie.

Pour le budget 2026, nous envisageons une optimisation des frais d'entretien et de conciergerie.

Compte 3591 Congélateur**Compte 3591.3120**

Ce compte comprend l'électricité du bâtiment.

On constate une augmentation des heures de fonctionnement du compresseur, car les températures sont plus chaudes en été.

ROUTES

Préambule

Dans l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire, les postes ayant une dotation importante, tels que le 430.3142 - Entretien réseau routier, ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie ; seuls les travaux jugés comme strictement nécessaires ont été retenus.

Pour mémoire, depuis l'application de la nouvelle péréquation, les communes ne bénéficient plus des retours thématiques sur les dépenses liées à l'entretien du réseau routier, ce qui a eu un impact sur la sélection des travaux à entreprendre pour la dernière année avant la fusion.

Il convient néanmoins de préciser que la commune unique se verra remettre un réseau routier affichant un niveau d'entretien optimal.

Explication des comptes

Compte 420.3143, intitulé « Aménagement Mobilité régionale » CHF 5'000.00
Le budget a été réduit de CHF 5'000.00. L'étude confiée au Büro für Mobilität, cofinancée par les 3 communes de la Vallée de Joux en 2024-2025, se poursuit avec la finalisation de la méthodologie pour les futurs projets. Ce plan directeur sera progressivement intégré aux prochains aménagements d'infrastructures et du réseau routier.

Compte 430.3110 Achats matériel / machines / véhicules CHF 3'500.00
À la suite de l'achat d'un nouveau véhicule en remplacement du pick-up Mazda cette année, le budget annuel reprend son niveau habituel pour l'exercice 2026.

Compte 430.3120 Chauffage / éclairage / eau / ECA / divers CHF 9'500.00
Ce montant inclut les frais liés à l'électricité, au chauffage, à l'eau et aux autres charges associées aux locaux de la voirie situés dans le Hangar communal. Pour tenir compte de l'évolution des prix de l'énergie, ce montant est augmenté de CHF 1'500.00.

Compte 430.3123 Éclairage public (consommation KWh) CHF 24'000.00
Cette section a été établie en 2024 afin de distinguer les coûts liés à la consommation d'électricité pour l'éclairage public. Le montant présenté repose sur la consommation électrique (kWh) enregistrée en 2024 et est ajusté selon le tarif prévu pour 2026. Les économies générées par l'extinction nocturne des candélabres ainsi que par le remplacement progressif des anciens dispositifs lumineux par la technologie LED sont prises en considération dans ce calcul.

Compte 430.3124 Achats carburants CHF 12'500.00
Ce budget est alloué afin de couvrir les coûts liés à l'approvisionnement en combustible pour les véhicules et les autres engins à moteur thermique. Il est établi en fonction du prix du carburant et de la moyenne des heures de déneigement enregistrées au cours des 5 dernières années.

Compte 430.3130 Achats fournitures / marchandises **CHF 5'500.00**
Ce montant est prévu pour l'acquisition de matériel, fournitures et équipements utilisés lors des travaux d'entretien réalisés par les employés. Le montant suggéré pour cette année est supérieur de CHF 500.00 à celui établi pour 2025.

Compte 430.3142 Entretien réseau routier **CHF 250'000.00**
Le montant alloué à cette rubrique est destiné à couvrir les frais d'entretien courant du réseau routier communal, notamment :

- La pose de la couche de roulement sur les tronçons réhabilités en 2024 et 2025, où seule la couche de base a été réalisée. Les tranchées créées lors des travaux CAD et autres interventions majeures ont ainsi pu se stabiliser, ce qui évite que des fissures n'apparaissent sur la couche de roulement.
- La remise en état des trottoirs par le renouvellement de l'enrobé sur sa surface de circulation.
- La remise en état des grilles et regards, bordures, murs de soutènement et barrières.
- L'entretien constructif léger par surfaçage et reprofilage de la chaussée.
- La réfection de petits tronçons à la suite d'interventions sur le réseau CAD.
- La tonte des talus ainsi que l'élagage des arbres empiétant sur la voie de circulation.

Compte tenu de la diminution des retours thématiques relatifs à ce poste, l'étendue des travaux prévus a été restreinte.

Compte 430.3143.1 Matériel de signalisation **CHF 25'000.00**
Montant alloué à l'entretien de la signalisation routière, au renouvellement du marquage effacé ou suite à des travaux sur la chaussée, ainsi qu'à la mise à jour ou à l'ajout de signalétique manquante ou obsolète.

Compte 430.3143.2 Entretien et fournitures éclairage public **CHF 60'000.00**
Ce montant correspond aux frais engagés pour l'entretien courant du réseau d'éclairage public. Il inclut les coûts liés au contrôle périodique des points lumineux, ainsi que le remplacement des mâts et réverbères défectueux.

En 2026, des travaux de remise en état des mâts présentant des défauts mécaniques sont prévus, afin d'assurer la conformité du parc de luminaires en termes de sécurité. Pour couvrir ces opérations, une augmentation de CHF 20'000.00 de ce poste est proposée.

Compte 430.3150 Entretien matériel / machines / véhicules **CHF 18'000.00**
Ce compte couvre l'entretien, les réparations, les services périodiques et la préparation à l'expertise de notre parc de machines réalisés par des tiers, y compris le remplacement des pneus.

Compte 430.3189 Déneigement **CHF 100'000.00**
Ce montant est destiné à financer l'entretien hivernal des traversées des villages, pris en charge par l'Etat conformément à la convention, ainsi que du réseau routier secondaire confié à l'entreprise Camandonia. Il comprend également l'achat de sel pour le Pony et le salage manuel, la location de la chargeuse Ecobois, ainsi que d'autres dépenses liées au service hivernal.

Sur la base des données des 5 dernières années, la Municipalité propose une diminution de CHF 20'000.00 par rapport à l'exercice précédent.

Il convient toutefois de préciser que cette mesure implique un certain niveau d'incertitude, les conditions météorologiques pouvant varier d'une année à l'autre.

Compte 430.3192 Taxes sur véhicules à moteur / assurances CHF 6'200.00

Ce compte regroupe l'ensemble des taxes collectées par le SAN relatives aux véhicules à moteur, ainsi que les assurances des véhicules communaux, incluant la protection juridique, la responsabilité civile et la couverture CASCO.

Compte 430.3312 Amortissements réf. rte et carrefour Le Séchey CHF 16'000.00

La différence constatée par rapport au budget précédent correspond au montant net à amortir, calculé sur 30 ans, selon le retour du préavis municipal n° 01/2021.

Compte 430.3313 Amortissements réf. Grand-Rue/Gare/Rue du Puits CHF 6'500.00

Début du remboursement du crédit pour la réfection du carrefour Grand-Rue, de la rue de la Gare, de la rue du Puits et de la place du village ; préavis 05/2024.

Compte 441.3145 Entretien des places et fontaines CHF 6'000.00

Cette somme est destinée à l'entretien des espaces verts, des placettes et des fontaines. Ce montant correspond au budget prévu pour le fonctionnement courant, sans inclure de projets spécifiques.

Déchets, énergie et planification, cultes, ORPC

Charles Fontannaz, Municipal

Compte 450 Ordures ménagères et déchets

Le budget 2026 anticipe pour la première fois un exercice équilibré pour la rubrique « 450 Ordures ménagères et déchets ». Toutefois, cet état de fait n'a été rendu possible que grâce à un prélèvement sur la réserve déchets de CHF 18'000.00. Nous devons dès lors rester vigilants et travailler sans cesse pour maintenir, voire réduire le niveau des coûts, sachant qu'en vertu du principe de causalité (pollueur/payeur) cette rubrique doit être structurellement à l'équilibre.

La gestion des déchets se fait dans le cadre d'une entente intercommunale Vallée de Joux. La tenue de la comptabilité a été déléguée à la commune du Chenit et les frais d'exploitation, quant à eux, sont répartis entre les partenaires sur la base du nombre d'habitants. Vous trouverez ci-dessous un résumé comparatif des coûts de la déchetterie intercommunale :

	Budget 2026		Budget 2025		Effectif 2024	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Frais de personnel	335'700.00	29%	361'100.00	31%	297'804.75	27%
Frais de transport	300'800.00	26%	301'500.00	26%	306'209.21	27%
Frais d'élimination des déchets	309'500.00	27%	302'900.00	26%	313'805.31	28%
Achats et entretien matériel	45'000.00	4%	45'000.00	4%	48'361.92	4%
Autres frais d'exploitation	34'237.00	3%	34'760.00	3%	24'687.46	2%
Information à la population	12'000.00	1%	15'000.00	1%	11'601.95	1%
Amortissement déchetterie	117'000.00	10%	117'000.00	10%	117'000.00	10%
Total des coûts bruts	1'154'237.00	100%	1'177'260.00	100%	1'119'470.60	100%
o/o valorisation des déchets	-70'000.00	-6%	-73'000.00	-6%	-78'690.77	-7%
o/o loyers encaissés et vente électricité	-47'000.00	-4%	-44'500.00	-4%	-44'911.02	-4%
Total des coûts nets	1'037'237.00		1'059'760.00		995'868.81	
Participation Commune du Lieu	130'000.00		140'000.00		119'614.50	
o/o rétrocession valorsa	-30'000.00		-30'000.00		-28'031.00	
Participation nette commune du Lieu	100'000.00		110'000.00		91'583.50	

Les coûts nets de la déchetterie intercommunale devraient être 4.1 % supérieurs à 2024 mais très légèrement en deçà du budget 2025.

Le budget ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- Frais de personnel : rappelons que des mesures d'économie ont été effectuées dès 2024. Pour mémoire, les frais de personnel s'élevaient à CHF 380'153.00 en 2023. L'exercice 2024 avait quant à lui été impacté de manière exceptionnelle par des indemnisations d'assurance en lien avec du personnel à l'arrêt qui n'avait pas été intégralement remplacé.
 - Les frais de transport et d'élimination des déchets devraient être stables tant en regard du budget 2025 que de l'exercice 2024.
 - Les achats et l'entretien de matériel comprennent notamment un montant pour le remplacement des bennes sur plusieurs années en raison de la vétusté de ces dernières.
 - L'augmentation des autres frais d'exploitation par rapport à 2024 s'explique notamment par une hausse du coût de la dette.
 - L'estimation de la valorisation des déchets (notamment verre, métaux et selon les années pour le papier et le carton) demeure un exercice périlleux tant les prix peuvent fluctuer considérablement et rapidement.

Compte 633 Déchets carnés

Le budget global des coûts pour la Vallée de Joux se monte à CHF 65'370.00 (soit en diminution de 26.2 % par rapport aux prévisions 2025).

Lesdits coûts sont répartis entre les communes sur la base du dernier recensement des UGB (Unité de Gros Bétail) communiqué par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Compte 580 Temples et cultes

Si cette rubrique n'appelle pas de commentaires particuliers, il s'agit de garder à l'esprit qu'à terme des travaux relativement conséquents en lien avec les chauffages des églises catholiques devront être effectués.

Compte 660 Protection civile

Le budget de l'ORPC Jura-Nord Vaudois a été approuvé par l'assemblée intercommunale en date du 17 septembre 2025.

Le coût par habitant sera de CHF 20.21 (contre CHF 19.26 au budget 2025).

Il convient de savoir que le canton a, par mesures d'économies, annoncé au début de l'été 2025 une suppression de l'aide de CHF 15.00 par jour de cours avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Service des eaux et aménagement du territoire

Lionel Baruchet, Municipal

Pour construire les postes du budget 2026, la Municipalité est partie sur les mêmes chiffres que 2024 et 2025, à savoir les frais de fonctionnement usuels et les imprévus, avec pour mission de contenir, voire de réduire les charges.

110 Administration

Compte 3185 Honoraire frais d'étude/bureau techniques CHF 15'000.00 (=)

Le montant est maintenu. Ce poste enregistre le coût de traitement des dossiers mis à l'enquête par notre bureau technique externe (rémunération à l'heure).

Compte 4310 Emoluments /permis de construire CHF 15'000.00 (=)

Ce poste regroupe uniquement les émoluments des permis de construire et nous ne prévoyons pas une explosion des demandes de permis. De ce fait, nous partons du principe qu'il doit correspondre au poste 3185.

420 Urbanisme

Compte 3142 Aménagement, entretien : CHF 14'000.00 (+ CHF 8'000.00)

Nous prévoyons la reconstruction des escaliers en pierres amenant au ponton du Caprice au Pont (il est sur le territoire de la commune du Lieu).

Compte 3185 Honoraire aménagement/plans de zones : CHF 5'000.00 (- CHF 5'000.00)

Ces frais sont, pour la plupart, intégrés dans le « préavis 12/2024 Révision PGA ».

D'autres dossiers pourraient être traités sur l'exercice à venir, ils passeront par des crédits d'étude ou des préavis, selon leur état d'avancement.

Compte 4360 Places amarrages : CHF 8'400.00 (+ CHF 800.00)

De nouvelles places seront créées en 2026 avec la réalisation du préavis 7/2022 « Aménagement des rives du lac Brenet ». Les locations entreront en vigueur pour 2026.

46 Egouts/Epuration

Charges totales CHF 248'720.00 (en baisse de CHF 1'600.00), pour des rentrées de CHF 248'700.00, soit un compte équilibré.

Cela s'explique par l'augmentation des frais d'entretien stations/réseaux (changement de divers appareils à la STEP du Lieu).

Compte 3110 Achat matériel : CHF 5'000.00 (+ CHF 5'000.00) et

Compte 3140 Entretien réseaux : CHF 120'000.00 (+ CHF 20'000.00) ;

Compensés par des baisses dans les comptes suivants :

Compte 3185 Honoraire/plan de CHF 10'000.00 (- CHF 10'000.00) ;

En contrepartie nous avons ouvert un compte de crédit d'étude pour centraliser notre participation aux coûts de l'étude pour l'élaboration d'une Plan Général d'Evacuation des Eaux Régional (PGEER). Ce plan est nécessaire dans l'optique d'une STEP Régionale pouvant traiter les micropolluants.

Compte 3526 Participation STEP du Pont CHF 20'000.00 (- CHF 12'500.00)

Compte 4809 Prélèvement réserve épuration : CHF 15'000.00 (- CHF 3'000.00)

Permet d'équilibrer les charges de ce dicastère, vu qu'il s'agit de charges affectées.

8 Services industriels

Compte équilibré à CHF 245'000.00. Nous servons d'organe de facturation/encaissement pour l'Association ValRégiEaux. Cette prestation est indemnisée via le compte 110.4525 Part. ValRégiEaux : CHF 22'000.00.

Compte 4110 Redevance de la Romande Energie/lac de Joux : CHF 7'500.00

Pas de changement.

Cohésion sociale, culture, sports, tourisme, cimetières et inhumations Julien Gross,
Municipal

150 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Compte 150.3523 *Part. Ecole de musique*

Le calcul de la subvention communale de l'école de musique, qui vient en complément de la subvention issue de la FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique), a été revu, avec pour résultat une baisse de la subvention prévue pour 2026.

710 SERVICE SOCIAL INTERCOMMUNAL

Compte 710.3091 *Frais de formation du personnel*

En lien avec notre volonté d'équiper les 3 villages d'un défibrillateur (voir compte suivant), il nous paraît indispensable de former le personnel communal à la réanimation cardio-pulmonaire, y compris l'usage dudit défibrillateur ; cette formation serait donnée par la section Vallée de Joux des Samaritains vaudois.

Compte 710.3116 *Achats d'équipements/défibrillateurs*

En Suisse, environ 8'000 personnes par an sont victimes d'un arrêt cardiaque soudain (Fondation Suisse de Cardiologie, 2023). Sans défibrillation rapide, les chances de survie diminuent de 7 à 10 % par minute (SRC, 2022). Après 5 minutes, elles tombent sous les 50 %. Un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) utilisé dans les toutes premières minutes, peut doubler voire tripler les chances de survie, tout en réduisant le risque de séquelles neurologiques. Dans nos villages, où les secours mettent souvent plus de 10 minutes à arriver, la présence d'un DAE accessible 24h/24 représente une mesure vitale et peu coûteuse pour protéger la population.

En 2024, nous avons équipé le village du Lieu d'un DAE, situé dans l'entrée de l'administration communale. Nous souhaitons, en 2026, équiper les villages des Charbonnières et du Séchey.

Compte 710.3525 *Part. Centre de rencontre (La Scène)*

Depuis septembre 2022, La Scène propose un lieu d'accueil et de création de projets culturels et sociaux pour les jeunes de 12 à 25 ans de la Vallée de Joux. L'accès est libre et gratuit, et certaines soirées sont aussi ouvertes à l'ensemble de la population.

Les missions de cet espace jeunesse sont de proposer des possibilités de rencontres, de soutien, d'information, de discussions, de jeux et d'activités diverses liées aux différentes

formes d'expressions de la jeunesse, tout en offrant un espace de liberté d'expression, dans un climat d'écoute, de dialogue, de non-jugement, de développement du regard critique et de la citoyenneté. La Scène est ouverte à toutes et tous les jeunes sans distinction de culture, d'origine, de genre, de religion, de statut social ou d'orientation affective et sexuelle.

La Scène participe également à la mise sur pied d'actions communautaires et participatives, en collaborant à des projets communaux touchant à la cohésion sociale et promeut les contacts intergénérationnels autour d'événements rassembleurs. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'action Nos Futurs, qui est un projet pilote de prévention par les pairs, dans l'espace public, visant à sensibiliser les jeunes et moins jeunes au respect de soi, des autres et de l'environnement. L'équipe du projet a intégré dans ses tournées, des passages, entre autres, au couvert du Ministre et à la Pointe de sable, afin de rendre attentifs les utilisateurs de ces lieux à leur respect.

Cette structure, dont les activités font régulièrement l'objet de rapports aux Municipalités, s'adresse à l'ensemble de la jeunesse de la Vallée de Joux. Il est donc important qu'elle soit portée par les 3 communes ; le financement de la structure doit être réparti en fonction du nombre d'habitants par commune.

Compte 710.3650 Aides & subventions (IDEA, Pro Senectute, petite enfance)

Ce compte comprend 3 soutiens distincts :

1. La cotisation à la Fondation IDEA. Depuis 2023, cette cotisation est de CHF 10.00 par habitant pour les communes de la Vallée, la fondation peut également compter sur le soutien de la SIC et de la fondation Paul-Edouard Piguet, ainsi que sur les revenus de sa fortune.

Pour mémoire, les prestations sont les suivantes (ces aides ne sont pas cumulables) :

- Indemnité logement de CHF 600.00 / trimestre (CHF 2'400.00 / an) pour les jeunes qui doivent prendre un logement hors de la Vallée de Joux pour leurs études
- Indemnité transport de CHF 400.00 / an si transport régulier hors Vallée de Joux
- Indemnité transport Harmos de CHF 400.00 / an pour les élèves de 4 à 15 ans

2. Une aide aux activités de Pro Senectute, telles que des infos séniors sur des thèmes d'actualité et des permanences numériques.
3. Un soutien à des activités d'accueil pour la petite enfance qui viennent compléter les accueils de jour proposés par AJOVAL est également mis au budget.

Compte 710.3655 Subvention à institution (AJOVAL)

AJOVAL est le réseau pour l'accueil de jour Orbe-La Vallée. En ce qui concerne la Vallée de Joux, après l'augmentation des places en accueil préscolaire en 2024, c'est le parascolaire qui va voir ses capacités d'accueil augmenter en 2026 (48 places créées au

Sentier) pour faire face à une demande croissante des parents en matière de garde d'enfants.

Le budget des structures est fait par AJOVAL qui transmet la subvention attendue de la commune, après comptabilisation des subventions fédérales, cantonales ainsi que de la facturation aux parents.

Le montant à charge des communes pour l'accueil collectif préscolaire et familial s'élève à CHF 5'269'440.00 (CHF 5'183'171.00 pour le budget 2025), soit une augmentation de CHF 86'269.00.

Il se décompose de la manière suivante :

Charges en CHF	Budget 2026	Budget 2025	Budget 2024
Administration	1'785'700.00	1'704'332.00	1'756'102.00
Accueil en milieu familial	415'850.00	382'631.00	613'330.00
Accueil collectif préscolaire	3'067'890.00	3'448'208.00	3'174'099.00
IPC et revalorisation salariale*	-	98'000.00	216'000.00
TOTAL de l'accueil collectif préscolaire et familial incluant IPC et revalorisation salariale	5'269'440.00	5'633'171.00	5'759'531.00
Prélèvement aux Fonds lié aux dédites AJOVAL **	-	450'000.00	-
TOTAL de l'accueil collectif préscolaire et familial après prélèvement au fonds lié aux dédites AJOVAL	5'269'440.00	5'183'171.00	5'759'531.00
Nombre d'habitants	27'128	26'703	26'179
Prix par habitant pour l'accueil collectif préscolaire et familial incluant IPC et revalorisation	CHF 194.24	CHF 210.96	CHF 220.01
Prix par habitant pour l'accueil collectif préscolaire et familial après le prélèvement au fonds lié aux dédites AJOVAL	CHF 194.24	CHF 194.10	CHF 220.01

* Au budget 2024-2025 : le montant correspond à l'IPC net des subventions FAJE pour l'ensemble du réseau.

** Au budget 2025 : un prélèvement aux fonds de CHF 450'000.00 en lien avec le solde de la débite des communes de Bavois et Chavornay est prévu. Il réduit d'autant le prix par habitant.

La subvention totale des communes est répartie pour une moitié au nombre d'habitants et pour l'autre moitié au nombre d'heures consommées par les enfants de chaque commune.

Compte 720.3510 Cohésion sociale

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont au nombre de six et sont pour la plupart délivrés par les centres sociaux régionaux et les agences d'assurances sociales :

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement.
- Subsides assurance-maladie.
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage.
- Subventions et aides aux personnes handicapées.
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales.
- Bourses d'études et d'apprentissage.

La facture sociale est auditée annuellement par le Contrôle Cantonal des Finances (CCF). C'est sur la base de ce rapport que le Conseil de Politique Sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et des revenus faisant partie de la facture sociale. Le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux communes. La répartition entre les communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service des Communes et du Logement (SCL).

L'ARAS Junova (Association Régionale d'Assurances Sociales Jura-Nord Vaudois) est responsable de mettre en œuvre la politique sociale cantonale dans notre district, l'ARAS Junova est une association de 73 communes dont le comité de direction est composé de 9 municipaux. Les communes qui ont un CSR ou une agence sur leur territoire ont un siège de droit. Les membres du comité de direction sont élus par le conseil intercommunal composé des municipaux délégués par leur Municipalité.

Les dépenses annuelles de la cohésion sociale dans le canton de Vaud permettent de lutter contre les inégalités, de réduire la pauvreté et de prévenir l'exclusion. Leur financement est réparti entre l'Etat et les communes au travers de la facture sociale, désormais appelée Participation à la Cohésion Sociale (PCS).

Compte 720.3525.2 Participation Agence d'assurances sociales

L'agence d'assurances sociales de la Vallée de Joux se situe à l'Hôtel de Ville du Sentier. Elle renseigne sur l'AVS, l'AI, les prestations complémentaires familles, les prestations complémentaires AVS, AI, APG, les allocations de maternité ou familiales, les subsides pour l'assurance maladie de base et les prestations de la rente-pont.

Les locaux peuvent également accueillir Oasis (<https://oasis-junova.ch>), une prestation qui s'adresse à l'ensemble de la population du district du Jura-Nord Vaudois. Elle fournit une aide dans les démarches en lien avec les assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration ou la famille. Oasis est un espace neutre où l'accueil peut avoir lieu anonymement. L'accompagnement est gratuit et sans condition, en collaboration étroite avec le réseau local.

Les prestations et le fonctionnement sont financés par le canton. La participation des communes est donc de CHF 5.00 par habitant, qui seront utilisés pour le financement des guichets de proximité.

Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis n° 07/2025
- ouï le rapport de la commission
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'adopter le budget de l'année 2026 tel que présenté, soit :

Charges	CHF	7'594'825.00
Produits	CHF	7'570'220.00
Déficit	CHF	24'605.00

Au nom de la Municipalité



La Syndique
Sylvie Aubert Brühlmann



La Secrétaire remplaçante
Coralie Golay



Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2025.

Commission chargée de l'étude du préavis n° 07/2025

M. Julien Viquerat
M. Benedict Robra
M. Pierre Bourqui
M. Didier Rochat
M. Thomas Bucher